



Paris, le 05 décembre 2019

Pôle Public
Représentativité & Développement
Le + syndical

OBJET : Assistance juridique individuelle et collective.

Chers collègues,

Être chaque jour au côté des adhérents dans leur vie professionnelle, leur offrir des réponses à leurs questions de carrière mais aussi aux diverses questions juridiques et organisationnelles qui jalonnent leur parcours quotidien c'est aussi cela l'engagement de la CFE-CGC.

À ce titre la confédération se doit d'être en capacité de répondre aux questions des adhérents des structures affiliées, mais aussi de leur proposer un vrai décryptage de l'actualité législative et réglementaire, notamment dans la perspective de l'évolution attendue de leurs missions.

C'est pourquoi le Pôle Public CFE-CGC se dote à compter de ce mois de décembre 2019 d'un service de réponse et d'analyse juridique à destination finale des adhérents et sympathisants (pour partie de la réponse) et des structures affiliées CFE-CGC, dans un objectif de Développement.

C'est tout l'éventail des métiers et emplois du secteur public qui sont concernés sans distinction de fédération de rattachement. Basé sur la collaboration de l'un des cabinets de conseil juridique les plus reconnus de France, ce service permettra à tous de poser des questions d'ordre professionnel, personnel ou plus général.

Ne pas se sentir isolé ou en difficulté face à des questions administratives complexes, obtenir un avis éclairé sur des analyses divergentes de textes réglementaires, reconstituer son dossier individuel afin d'examiner la complétude de ses droits, voilà quelques-unes des nombreuses possibilités offertes par ce service.

Les réponses individuelles seront transmises aux intéressés, à la fédération et syndicat d'appartenance, en conservant toute la confidentialité requise. Par la suite, les réponses généralistes les plus courantes rendues anonymes pourront être publiées dans un forum ou une foire aux questions (FAQ) accessible à partir du site CFE-CGC.

Comment faire pour se saisir de cette option :

- l'adhérent, connu dans *la base adhérents (SLA)*, de la confédération pourra saisir directement l'adresse courriel dédiée ;
- les fédérations, les syndicats ou les sections syndicales, les unions, pourront faire de même pour une question d'ordre collective avec cette même adresse mail.

Sauf cas particulier, les réponses seront disponibles en quelques heures, quelques jours tout au plus !

Comme pour tout nouveau service, nous vous demanderons un peu de patience, dans les débuts, pour pallier les inévitables aléas de mise en place !

Une seule entrée (pas de suivi des questions en dehors de cet accès) !

Voici la seule adresse à retenir : pole.public@cfecgc.fr

Le Pôle Public reste à votre disposition.

Bien cordialement.

Élus du Pôle Public :

Simon-Pierre POLICCIARDI

Thierry NELSON

André THOMAS